

Convention de mise à disposition d'un four à bois mobile

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

D'UNE PART :

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, représentée par son président, _____, autorisé à signer la présente par délibération du Conseil de communauté en date du 14 septembre 2020.

Ci-après dénommé « **le prêteur** »

ET

La commune, _____, sur la Commune de _____ (ADRESSE), représenté par son _____, Madame/Monsieur _____ .

SIRET : _____

Code NAF/APE : _____

Ci-après dénommée « **l'emprunteur** »

ET

L'association, _____, dont le siège est situé au _____ (ADRESSE), représenté par son _____, Madame/Monsieur _____ .

SIRET : _____

Code NAF/APE : _____

Ci-après dénommée « **l'emprunteur** »

ET

L'association et ou le professionnel, _____, dont le siège est situé au _____ (ADRESSE), représenté par son _____, Madame/Monsieur _____ .

SIRET : _____

Code NAF/APE : _____

Ci-après dénommée « **le ou les utilisateurs** »

Considérant que la Communauté d'agglomération œuvre pour le bien manger notamment dans le cadre du PAT adopté le 22 mai 2023 vis-à-vis de ses orientations stratégiques et premiers engagements opérationnels du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération, notamment l'axe 1 de développer une culture de l'ambassadeur du bien manger,

Considérant que la Communauté d'agglomération participe à des ateliers pédagogiques et culturels dans plusieurs communes de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que la Communauté d'agglomération est propriétaire d'un four à bois mobile positionné sur une remorque ;

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite mettre à disposition auprès des communes et des acteurs locaux le four à bois mobile ainsi que la remorque dans le cadre de la mise en œuvre de certains

ateliers pédagogiques ou animations organisés par ces dernières en association avec un professionnel des métiers de bouche, des manifestations publiques portant sur l'alimentation durable, les circuits courts de proximité.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet met à disposition à titre gracieux de l'emprunteur et ou de l'utilisateur un four à bois mobile avec un volume de bois sec afin que cette dernière puisse déplacer le four du site de stockage appartenant à la Communauté d'agglomération à la destination de la manifestation prévue par l'emprunteur et ou l'utilisateur.

Valeur totale du four : 10 000 euros

L'emprunteur et ou l'utilisateur s'engage à ne pas emprunter du matériel appartenant au prêteur autre que celui susmentionné. Tout autre mise à disposition fera l'objet d'un avenant après l'accord exprès des deux parties.

ARTICLE 2 : Utilisation et Circulation

L'emprunteur et ou l'utilisateur s'engage à utiliser le four conformément aux règles ci-dessous qui ne sont pas exhaustives :

- Conserver une photocopie de la carte grise de la remorque immatriculée GW 905 VY qui vous sera remise au départ du véhicule et transmise au préalable si nécessaire pour les démarches auprès de vos assureur(s) respectif(s) ainsi que la convention de mise à disposition du four à bois mobile pour assurer les déplacements par les conducteurs.
- Utilisation et réalisation d'atelier(s) encadré(s) avec le four à bois mobile uniquement par un professionnel des métiers de bouche. Le professionnel des métiers de bouche ou formateur dans le domaine utilisera le four à bois mobile avec son matériel (à minima : gants anti chaleur à minima conformes aux normes EN 420 (innocuité), EN 388 (risques mécaniques) et EN 407 (risques thermiques) adapté aux températures de travail, un thermomètre infrarouge pour contrôler la température dans la chambre de cuisson et des soles, une pelle à bois pour enfourner et défourner au besoin les produits et tout autre équipement pour mener l'atelier ou la réalisation de la cuisson.
- L'allumage du four à bois ne doit pas se faire via l'utilisation de produit combustible ou comburant du type essence ou autre liquide organique. Pour faciliter l'allumage, il est recommandé d'utiliser de vieux journaux ou petits bois et ou allume feu adapté à cet usage.
- Il est impératif pour manipuler les soles dans la chambre de cuisson d'utiliser des gants anti-chaleur adaptés aux températures du foyer.
- La présence du thermomètre sur le four donne uniquement la température au sein du conduit de fumée.
- Assurer le nettoyage des soles après cuisson, si un encrassement est présent il est conseillé de frotter avec tissu en coton humidifié fixé sur un manche en bois en fin de cuisson +/- 180°C pour éviter toute brûlure et enlever les traces de salissures sur les soles.
- Mettre en chauffe le four uniquement après stabilisation avec les 4 béquilles présentes sous la remorque, et l'assurance d'un niveau plan de l'équipement ainsi que la reprise du poids par les 4 béquilles et non l'essieu.
- Vérifier avant chaque déplacement l'intégrité de la remorque, le rabat effectif de chaque béquille en buté et des encoches enclenchées et la fermeture de chaque fermeture des ridelles de la remorque pour éviter tout ouverture.
- Utiliser uniquement le bois fournis par le propriétaire ou son équivalent (bois sec > 18 mois ; buche de chêne 50 cm)
- Privilégier une conduite prudente, rouler à faible vitesse sur les voies de circulation abimée ou équipée de dispositif de ralentissement car les soles en terre cuite du véhicule sont très fragiles
- Contrôler l'absence de matériaux sensibles, inflammables ou explosif à proximité du lieu de mise en chauffe (> 15 m), de câbles divers ou autres obstacles aériens à proximité ou au-dessus du conduit de cheminée
- Respecter une montée en température régulière et un volume de foyer cohérent (4 buches maximum) avec une montée progressive +/- 3h00 pour atteindre 380°C, ne pas monter le four au-delà de 400 ° C
- Ne pas utiliser de contenant et ou ustensile de cuisine ne supportant pas des expositions à des température de plus de 280°C (les équipements suivants ne sont pas adaptés : les plats en verre ou pyrex, plats avec des traitements antiadhésifs, tapis de cuisson en téflon, plats en silicone, ...).
- Positionner le four dans un endroit permettant d'assurer une protection pour limiter le risque de brûlure de personne extérieure
- Après la réalisation d'une cuisson, il est nécessaire de nettoyer et d'enlever l'ensemble des cendres du foyer avant déplacement, et nettoyer selon atelier les soles de cuisson.
- Ne pas mettre en circulation le four à bois mobile sur sa remorque s'il reste des braises/cendres dans le foyer et si ce dernier est encore chaud à l'intérieur de la chambre de cuisson (> 100°C).
- Contrôler avant mise en circulation l'intégrité des pneus, le fonctionnement des feux de circulation, la mise en place du câble de sécurité liant la remorque à l'attelage du véhicule tracteur, l'enclenchement du frein hydraulique et le bon arrimage de la remorque à l'attelage.
- Prévoir un lieu pour le stockage en aval et en amont de l'événement pour assurer le stockage en sécurité et hors d'eau du four.
- Ne pas exposer le four à bois mobile lors de la chauffe / atelier et pendant le stockage à des intempéries (pluie).
- S'assurer que le véhicule peut tracter la remorque d'un PTAC DE 900 kg (information carte grise du véhicule) et que le ou les conducteurs ont un permis valide s'ils assurent l'aller et le retour de l'équipement. Selon la carte grise et le véhicule tracteur le permis B n'est pas suffisant (vérifier que la différence entre les champs F3 et F2 sur la carte grise est égale ou supérieure à 900 kg et que la somme des PTAC du véhicule tracteur, champ F2 de la carte grise, et celui de la remorque n'excèdent pas 3,5 tonnes).

ARTICLE 3 : Engagements de l'emprunteur et ou l'utilisateur

L'emprunteur et ou l'utilisateur devra s'assurer que le conducteur du véhicule tractant la remorque immatriculée GW-905-VY sur laquelle est positionné le four à bois mobile dispose d'un permis de conduire en cours de validité permettant de tracter une remorque d'un PTAC de 900 kg avec le véhicule tracteur fléché.

L'emprunteur et ou l'utilisateur devra transmettre **une photocopie de ou des cartes d'identités du ou des conducteurs** du véhicule assurant la logistique pour le transport du four mobile à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au moment de la signature de ladite convention.

L'emprunteur et ou l'utilisateur devra s'assurer que le véhicule utilisé est capable de tracter une remorque d'un PTAC de 900 kg selon le permis du ou des conducteurs et la réglementation en vigueur et utilisera cette dernière dans les conditions légales. L'emprunteur et ou l'utilisateur devra transmettre la **carte grise** du véhicule assurant la logistique pour le transport du four mobile à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au moment de la signature de ladite convention.

L'emprunteur devra fournir les coordonnées du professionnel qui utilisera le four (**remplir l'Annexe 1**) ainsi que les coordonnées des différents acteurs (**remplir l'Annexe 2 et l'Annexe 3 si besoin**). L'emprunteur et ou l'utilisateur devra fournir à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet une attestation d'assurance de l'utilisateur du four à bois mobile conformément à l'article « Responsabilités et Assurances » ci-dessous.

L'emprunteur et ou l'utilisateur s'engage par ailleurs à communiquer le soutien de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet lors des actions ou manifestations réalisées. A cette fin et à minima, cette dernière fera apparaître le logo de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet sur les supports de l'action en lien avec le cabinet du président de la Communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet.

ARTICLE 4 : Durée du prêt

La mise à disposition est prévue du au

Enlèvement du matériel le

Restitution le

ARTICLE 5 : Mise à disposition gratuite

La convention est consentie à titre gratuit. Cette modalité et ladite convention s'applique uniquement pour les acteurs locaux ou communes du territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

ARTICLE 6 : Propriété :

Le matériel reste la propriété de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet. La présente convention n'implique aucun transfert de droits sur le matériel.

L'emprunteur et ou l'utilisateur n'a pas le droit de céder le matériel ou de le sous-louer.

ARTICLE 7 : Restitution du matériel :

La mise à disposition du four à bois mobile (avec remorque immatriculée GW-905-VY) devra faire l'objet d'un état des lieux « départ » (**remplir l'Annexe 4**) et de « retour » (**remplir l'Annexe 5**) en présence d'un agent de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et d'un représentant de l'emprunteur et ou de l'utilisateur. Le four à bois mobile (avec remorque immatriculée GW-905-VY) devra être restitué à la date validée au préalable avec un nettoyage général et l'évacuation des cendres du foyer.

Article 8 – Responsabilités et assurances

L'emprunteur et ou l'utilisateur s'engage à informer son ou ses assureur(s) ou à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de l'activité et pendant le transport de celui-ci.

L'emprunteur et ou l'utilisateur devra transmettre ***l'attestation d'assurance professionnelle et l'aval de son assureur*** à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au moment de la signature de ladite convention.

L'emprunteur et ou l'utilisateur devra transmettre ***l'attestation d'assurance du véhicule*** réalisant la logistique pour le transport du four mobile et ***l'aval de son assureur*** à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au moment de la signature de ladite convention.

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du four et de la remorque immatriculée GW-905-VY dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tout accident ou incident dont les membres de l'association ou des tiers pourraient être victimes du fait ou à l'occasion de son utilisation et/ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de l'emprunteur. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance ou directement.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention :

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans préavis en cas de non-respect de tout ou partie des clauses de cette convention et pourra en conséquence, reprendre immédiatement aux frais de l'emprunteur, l'ensemble du matériel prêté.

ARTICLE 10 : Clause attributive de compétence juridictionnelle :

En cas de litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, il est convenu entre les parties qu'avant d'introduire tout recours, les soussignés s'obligeront à rechercher une solution amiable dans un délai raisonnable.

A défaut de solution amiable, le litige sera traité par le tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.
(Signature des représentants des deux parties au départ et au retour)

Fait à :

Le :

L'emprunteur :

Entité :
Prénom NOM représentant :
Fonction :
Signature

Le Prêteur :

Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet
Prénom NOM représentant :
Fonction : Président
Signature

L'utilisateur :

Entité :
Prénom NOM représentant :
Fonction :

La Commune :

Commune :
Prénom NOM représentant :
Fonction :



Signature

Signature

ANNEXE 1

FORMULAIRE CONTACT PROFESSIONNEL

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Nature de l'activité :

Code APE :

N° siret :

Dirigeant et ou Responsable (Prénom, Nom) :

Coordonnées (Mail, N° de téléphone) :

Siège social (Adresse complète) :



ANNEXE 2

FORMULAIRE CONTACT EMPRUNTEUR / UTILISATEUR (n°1)

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Nature de l'activité :

Code APE :

N° siret :

Dirigeant et ou Responsable (Prénom, Nom) :

Coordonnées (Mail, N° de téléphone) :

Siège social (Adresse complète) :



ANNEXE 3

FORMULAIRE CONTACT EMPRUNTEUR / UTILISATEUR (n°2)

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Nature de l'activité :

Code APE :

N° siret :

Dirigeant et ou Responsable (Prénom, Nom) :

Coordonnées (Mail, N° de téléphone) :

Siège social (Adresse complète) :

ANNEXE 4

ETAT DES LIEUX « DEPART » DE L'EQUIPEMENT

Réaliser des photos extérieures de la remorque immatriculé GW-905-VY et du four ainsi que de l'intérieur et des soles et archiver

Remorque Aspect extérieur : **Etat Neuf / pas de choc ou rayure**

Four Aspect extérieur : **Etat Neuf / pas de choc ou rayure**

Présence d'humidité sur le plateau de la remorque ou sur le four ou trace de rouille : **Néant**

(si doute se reporter aux photos des précédentes sorties)

Contrôler les supports et éléments de fixation des ridelles (goupille, fermetures, piliers, ...) : **OK / RAS**

Contrôler au départ pression des pneus et fixation roues sur remorque : **OK / RAS**

Contrôler les mâchoires et fixation entre châssis four & châssis remorque : **OK / RAS**

Contrôler l'absence de jeux entre platine de serrage et boulons doublés sur filetage : **OK / RAS**

Four intérieur :

- Chambre de combustion et Foyer : **Nettoyée et sans présence de cendre / RAS**

- Chambre de cuisson :

- Propreté des Soles (niveau 1) : **Propre / RAS**

- Propreté des Soles (niveau 2) : **Propre / RAS**

- Intégrités des briques en terre cuite (niveau 1) : **RAS toute les briques sont entières**

- Intégrités des briques en terre cuite (niveau 2) : **RAS toute les briques sont entières**

- Axe tournant : **RAS pas de difficulté constatée à la rotation des plateaux**

- Contrôler récipient inox pour eau mobile dans la chambre de combustion : **Présent / RAS**

Contrôler présence tison : **Présent / RAS**

Contrôler état et charnières porte chambre de cuisson : **OK / Très bon état**

Contrôler état et charnières porte de la chambre de combustion et foyer : **OK / Très -bon état**

Contrôler état et présence plaque acier lèche flamme : **OK / Très bon état**

Contrôler état et présence brique terre cuite chambre de combustion : **OK / Très bon état**

Contrôler récipient inox Entrée d'eau fixe sur extérieur four et robinet : **OK / Très bon état**

Contrôler présence et état cheminée avec clé extérieure d'ouverture et fermeture : **OK / Très bon état**

Contrôler présence conduit cheminée 1 M noir et coude 90° noir de 150 mm pour évacuation : **OK / Très bon état**

Contrôler état et intégrité des 4 béquilles :

- Béquille avant droite : **OK / Très bon état**

- Béquille avant gauche : **OK / Très bon état**

- Béquille arrière droite : **OK / Très bon état**

- Béquille arrière gauche : **OK / Très bon état**

Contrôler présence et état antivol remorque et clé : **OK / Très bon état / Restitués**

Contrôler présence et intégrité du câble de sécurité : **OK / Très bon état**

Contrôler présence et intégrité de la tête d'attelage : **OK / Très bon état**

Contrôler état et intégrité du vérin de la remorque : **OK / Très bon état**

Contrôler état et intégrité de la plaque d'immatriculation : **OK / Très bon état**

Contrôler éclairages remorques :

- Cable d'alimentation : **OK / Très bon état**



- Adaptateur remorque 13 / 7 broches : OK / Très bon état/ Restitué.....
- Feux route : OK / Neuf
- Feux Frein : OK / Neuf.....
- Feux Clignotant Droit : OK / Neuf.....
- Feux Clignotant Gauche : OK / Neuf.....

Signé le à fait en deux exemplaires.

Signature Prêt

Signature Prêt

Emprunteur

Prêteur

ANNEXE 5

ETAT DES LIEUX « RETOUR » DE L'EQUIPEMENT

Réaliser des photos extérieures de la remorque immatriculé GW-905-VY et du four ainsi que de l'intérieur et des soles et archiver

Remorque Aspect extérieur : **Etat Neuf / pas de choc ou rayure**

Four Aspect extérieur : **Etat Neuf / pas de choc ou rayure**.....

Présence d'humidité sur le plateau de la remorque ou sur le four ou trace de rouille : **Néant**

(si doute se reporter aux photos des précédentes sorties)

Contrôler les supports et éléments de fixation des ridelles (goupille, fermetures, piliers, ...) : **OK / RAS**

Contrôler au départ pression des pneus et fixation roues sur remorque : **OK / RAS**

Contrôler les mâchoires et fixation entre châssis four & châssis remorque : **OK / RAS**

Contrôler l'absence de jeux entre platine de serrage et boulons doublés sur filetage : **OK / RAS**

Four intérieur :

- Chambre de combustion et Foyer : **Nettoyée et sans présence de cendre / RAS**

- Chambre de cuisson :

- Propreté des Soles (niveau 1) : **Propre / RAS**.....

- Propreté des Soles (niveau 2) : **Propre / RAS**.....

- Intégrités des briques en terre cuite (niveau 1) : **RAS toute les briques sont entières**

- Intégrités des briques en terre cuite (niveau 2) : **RAS toute les briques sont entières**

- Axe tournant : **RAS pas de difficulté constatée à la rotation des plateaux**

- Contrôler récipient inox pour eau mobile dans la chambre de combustion : **Présent / RAS**.....

Contrôler présence tison : **Présent / RAS**

Contrôler état et charnières porte chambre de cuisson : **OK / Très bon état**.....

Contrôler état et charnières porte de la chambre de combustion et foyer : **OK / Très -bon état**

Contrôler état et présence plaque acier lèche flamme : **OK / Très bon état**.....

Contrôler état et présence brique terre cuite chambre de combustion : **OK / Très bon état**.....

Contrôler récipient inox Entrée d'eau fixe sur extérieur four et robinet : **OK / Très bon état**.....

Contrôler présence et état cheminée avec clé extérieure d'ouverture et fermeture : **OK / Très bon état**.....

Contrôler présence conduit cheminée 1 M noir et coude 90° noir de 150 mm pour évacuation : **OK / Très bon état**.....

Contrôler état et intégrité des 4 béquilles :

- Béquille avant droite : **OK / Très bon état**.....

- Béquille avant gauche : **OK / Très bon état**.....

- Béquille arrière droite : **OK / Très bon état**.....

- Béquille arrière gauche : **OK / Très bon état**.....

Contrôler présence et état antivol remorque et clé : **OK / Très bon état / Restitués**.....

Contrôler présence et intégrité du câble de sécurité : **OK / Très bon état**.....

Contrôler présence et intégrité de la tête d'attelage : **OK / Très bon état**.....

Contrôler état et intégrité du vérin de la remorque : **OK / Très bon état**.....

Contrôler état et intégrité de la plaque d'immatriculation : **OK / Très bon état**.....

Contrôler éclairages remorques :

- Cable d'alimentation : **OK / Très bon état**.....

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 081-200066124-20241121-285_2024DP-AR



- Adaptateur remorque 13 / 7 broches : OK / Très bon état/ Restitué.....
- Feux route : OK / Neuf
- Feux Frein : OK / Neuf.....
- Feux Clignotant Droit : OK / Neuf.....
- Feux Clignotant Gauche : OK / Neuf.....

Signé le à fait en deux exemplaires.

Signature Prêt

Signature Prêt

Emprunteur

Prêteur